

Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts

École
Collège
Lycée

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ARTS

Ecole
Collège
Lycée

Préambule

L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique partagée. Il concerne tous les élèves. Il est porté par tous les enseignants. Il convoque tous les arts.

Son objectif est de donner à chacun une conscience commune : celle d'appartenir à l'histoire des cultures et des civilisations, à l'histoire du monde.

Cette histoire du monde s'inscrit dans des traces indiscutables : les œuvres d'art de l'humanité. L'enseignement de l'histoire des arts est là pour en donner les clés, en révéler le sens, la beauté, la diversité et l'universalité.

La formation artistique et culturelle des jeunes à l'École s'inscrit aujourd'hui dans un contexte marqué par la diversité des formes d'art, des démarches pédagogiques et des publics. Cette formation artistique fondée sur l'exercice d'une pratique effective, éclairée par la rencontre avec des œuvres, et associée à des apprentissages techniques, s'enrichit désormais d'une nouvelle dimension avec l'introduction d'un enseignement continu, progressif et cohérent de l'histoire des arts, tout au long de la scolarité de l'élève.

Définition du champ

Lieu de rencontre avec les œuvres et les créateurs, l'histoire des arts couvre la période qui va de la Préhistoire aux temps actuels en abordant des aires géographiques et culturelles variées (régionales, nationales, européennes, mondiales). Elle concerne au moins six grands domaines artistiques : les *arts de l'espace*, les *arts du langage*, les *arts du quotidien*, les *arts du son*, les *arts du spectacle vivant*, les *arts du visuel*.

L'histoire des arts intègre *l'histoire de l'art* par le biais des *arts de l'espace*, des *arts du visuel* et des *arts du quotidien*. Elle lui ménage ainsi une place importante dans un ensemble plus vaste croisant les domaines, les genres et les frontières qui répond à l'évolution des arts contemporains.

L'enseignement de l'histoire des arts se fonde sur la reconnaissance de la multiplicité des sources, des influences et des approches ; il associe l'analyse du sens à celle des formes, des techniques, des usages.

L'histoire des arts et l'institution scolaire

Aux trois niveaux du cursus scolaire, Ecole primaire, Collège, Lycée, l'histoire des arts instaure des situations pédagogiques pluridisciplinaires et partenariales. Son enseignement implique la constitution d'équipes de professeurs réunis pour une rencontre, sensible et réfléchie, avec des œuvres d'art de tout pays et de toute époque. Il est aussi l'occasion de renforcer, autour d'un projet national conjoint, le partenariat entre les milieux éducatifs et les milieux artistiques et culturels. A travers lui, l'institution scolaire reconnaît l'importance de l'art dans l'histoire des pays, des cultures et des civilisations.

L'histoire des arts et les disciplines scolaires

Aux trois niveaux du cursus scolaire, Ecole primaire, Collège, Lycée, l'histoire des arts instaure des situations pédagogiques nouvelles, favorisant les liens entre la connaissance et la sensibilité ainsi que le dialogue entre les disciplines.

Sans renoncer à leur spécificité, le français, l'histoire – géographie – éducation civique, les langues vivantes et anciennes, la philosophie mais aussi les disciplines scientifiques, économiques, sociales et

techniques et l'éducation physique et sportive, s'enrichissent de la découverte et de l'analyse des œuvres d'art, des mouvements, des styles et des créateurs.

Par ailleurs, les enseignements artistiques (arts appliqués, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, danse, musique, théâtre et arts du cirque) renforcent leurs relations avec les autres disciplines des « humanités », français, histoire – géographie – éducation civique, langues vivantes et anciennes, philosophie et avec les disciplines scientifiques, économiques, sociales et techniques et l'éducation physique et sportive.

Enfin, l'histoire des arts entre en dialogue avec d'autres champs de savoir tels que la culture scientifique et technique, l'histoire des idées, des sociétés, des cultures ou le fait religieux.

L'histoire des arts, les professeurs et les élèves

Aux trois niveaux du cursus scolaire, Ecole primaire, Collège, Lycée, l'histoire des arts instaure des situations pédagogiques transdisciplinaires.

Elle favorise chez les professeurs d'autres façons d'enseigner, notamment le travail en équipe, elle leur permet de croiser savoirs et savoir-faire, d'acquérir des compétences nouvelles et d'aborder des territoires jusque-là peu explorés.

Elle permet aux élèves de mettre en cohérence des savoirs pour mieux cerner la beauté et le sens des œuvres abordées et le lien avec la société qui les porte.

Elle les invite à découvrir et apprécier la diversité des domaines artistiques, des cultures, des civilisations et des religions, à constater la pluralité des goûts et des esthétiques et à s'ouvrir à l'altérité et la tolérance.

Elle est l'occasion, pour tous, de goûter le plaisir et le bonheur que procure la rencontre avec l'art.

I. Dispositions générales

Définitions

L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves de l'Ecole primaire, du Collège et du Lycée (voies générale, technologique et professionnelle). C'est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale des œuvres d'art.

L'enseignement de l'histoire des arts implique la conjonction de plusieurs champs de connaissances. Il s'appuie sur trois piliers : les « **périodes historiques** », les six grands « **domaines artistiques** » et la « **liste de référence** » pour l'Ecole primaire ou les « **listes de thématiques** » pour le Collège et le Lycée.

● Les périodes historiques

L'enseignement de l'histoire des arts couvre la période qui va de la Préhistoire aux temps actuels sur des aires géographiques et culturelles variées. Il suit le découpage des programmes d'histoire. Ce cadre chronologique n'implique pas l'enfermement dans une période étroite. Un style peut réapparaître, bien longtemps après son émergence, y compris aujourd'hui, le néo-classicisme ou le néogothique, par exemple. Ceci implique une souplesse que chaque professeur peut utiliser pour faire comprendre aux élèves les liens qui éclairent l'histoire des arts, en dehors d'un strict découpage chronologique.

● Les six grands domaines artistiques

Définis comme « points de rencontres » des différentes formes d'art, ces domaines dépassent les divisions disciplinaires et les classifications courantes. Non exclusifs les uns des autres, ils offrent de multiples possibilités de croisements, de recoupements et de métissages. Leur contenu s'enrichit progressivement de l'Ecole primaire au Lycée par l'ouverture à des champs de plus en plus nombreux. Ils sont énoncés ci-après dans l'ordre alphabétique :

- Les « **arts de l'espace** » : architecture, urbanisme, arts des jardins, paysage aménagé, etc.
- Les « **arts du langage** » : littérature écrite et orale (roman, nouvelle, fable, légende, conte, mythe, poésie, théâtre, essai, etc.) ; inscriptions épigraphiques, calligraphies, typographies, etc.
- Les « **arts du quotidien** » : arts appliqués, design, métiers d'art ; arts populaires, etc.
- Les « **arts du son** » : musique vocale, musique instrumentale, musique de film et bruitage, technologies de création et de diffusion musicales, etc.
- Les « **arts du spectacle vivant** » : théâtre, musique, danse, mime, arts du cirque, arts de la rue, marionnettes, arts équestres, feux d'artifices, jeux d'eaux, etc.

- Les « arts du visuel » :

Arts plastiques (architecture, peinture, sculpture, dessin et arts graphiques, photographie, etc.) ; illustration, bande dessinée.
Cinéma, audiovisuel, vidéo, montages photographiques, dessins animés, et autres images.
Arts numériques. *Pocket films*. Jeux vidéo, etc.

Ces domaines artistiques sont explorés dans leurs manifestations patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, nationales et internationales, occidentales et non occidentales. Sur le plan technique, ils sont abordés dans leurs productions artisanales et industrielles, traditionnelles et innovantes.

● La liste de référence ou les listes de thématiques

Dans le premier degré, les œuvres étudiées sont choisies par les professeurs à partir de la « liste de référence » du programme de l'Ecole primaire.

Dans le second degré, la « liste de référence » est remplacée par des « listes de thématiques » conçues pour assurer cohérence et sens à l'enseignement de l'histoire des arts. Quelques pistes d'étude et repères sont proposés aux professeurs, à titre indicatif.

Les professeurs puisent librement dans ces listes qu'ils complètent éventuellement. Le choix des œuvres est laissé à leur appréciation.

I. Objectifs

L'enseignement de l'histoire des arts a pour objectifs :

- d'offrir à tous les élèves, de tous âges, des situations de rencontres, sensibles et réfléchies, avec des œuvres relevant de différents domaines artistiques, de différentes époques et civilisations ;
- de les amener à se construire une culture personnelle à valeur universelle fondée sur des œuvres de référence ;
- de leur permettre d'accéder progressivement au rang d'« amateurs éclairés », maniant de façon pertinente un premier vocabulaire sensible et technique, maîtrisant des repères essentiels dans le temps et l'espace et appréciant le plaisir que procure la rencontre avec l'art ;
- de les aider à franchir spontanément les portes d'un musée, d'une galerie, d'une salle de concert, d'un cinéma d'art et d'essais, d'un théâtre, d'un opéra, et de tout autre lieu de conservation, de création et de diffusion du patrimoine artistique ;
- de donner des éléments d'information sur les métiers liés aux domaines des arts et de la culture.

II – Organisation

● Etude des œuvres

L'enseignement de l'histoire des arts est fondé sur l'étude des œuvres. Cette étude peut être effectuée à partir d'une œuvre unique ou d'un ensemble d'œuvres défini par des critères communs (lieu, genre, auteur, mouvement...). Les œuvres sont analysées à partir de quatre critères au moins : **formes, techniques, significations, usages**. Ces critères peuvent être abordés selon plusieurs plans d'analyse notamment :

- **formes** : catégories, types, genres, styles artistiques ; constituants, structure, composition, etc.
- **techniques** : matériaux, matériels, outils, supports, instruments ; méthodes et techniques corporelles, gestuelles, instrumentales, etc.
- **significations** : message (émis, reçu, interprété) ; sens (usuel, général, particulier ; variations dans le temps et l'espace) ; code, signe (signifiant/ signifié) ; réception, interprétation, décodage, décryptage, etc.
- **usages** : fonction, emploi ; catégories de destinataires et d'utilisateurs ; destination, utilisation, transformation, rejets, détournements, etc.

● Mise en œuvre

Chaque année, l'enseignement de l'histoire des arts est organisé :

- A l'Ecole primaire, par l'équipe pédagogique ;
- Au Collège et au Lycée sur proposition du conseil pédagogique.

A chaque niveau, les professeurs s'appuient sur les trois piliers de l'enseignement de l'histoire des arts (périodes historiques, domaines artistiques, liste de référence ou listes de thématiques). Séparément ou en équipe, ils abordent une ou plusieurs œuvres en utilisant les savoirs et les savoir-faire propres à leurs disciplines. Ils situent ces œuvres dans leur contexte (historique, culturel, scientifique, etc.). Ils les interrogent sous plusieurs angles, opèrent tous les prolongements pertinents et ouvrent au dialogue interdisciplinaire.

L'enseignement de l'histoire des arts implique, avec l'aide des partenaires concernés, la fréquentation des lieux de création, de conservation et de diffusion de l'art et de la culture, relevant notamment du patrimoine de proximité. A cette occasion, les élèves s'engagent dans des projets artistiques et culturels, si possible conçus en partenariat. Ces projets sont mis en œuvre sous des formes diverses : expositions, spectacles ou toutes autres manifestations mettant en pratique les savoirs acquis.

● Interdisciplinarité

L'enseignement de l'histoire des arts est d'abord mis en œuvre dans le cadre des disciplines des

« humanités » (enseignements artistiques, français, histoire - géographie - éducation civique, langues et cultures de l'Antiquité, langues vivantes, philosophie). Il peut également s'inscrire dans le cadre des enseignements scientifiques et techniques comme de l'éducation physique et sportive.

Il fait l'objet d'un volet spécifique dans les programmes des différents champs disciplinaires enseignés aux trois niveaux scolaires (Ecole primaire, Collège, Lycée).

● Prolongements possibles

L'enseignement de l'histoire des arts peut s'articuler avec des dispositifs complémentaires aux enseignements qui permettraient d'approfondir certaines thématiques abordées :

- ateliers artistiques, classes à projet artistique et culturel (PAC), dispositifs Ecoles, Collèges, Lycéens au cinéma, classes patrimoine, projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP), travaux personnels encadrés (TPE), etc. ;
- volet artistique et culturel de l'accompagnement éducatif ;
- résidences d'artiste, galeries d'établissement, etc.

A tous les niveaux de la scolarité, l'enseignement de l'histoire des arts s'insère dans le volet artistique et culturel du projet d'École et d'Etablissement.

● Partenariat

L'enseignement de l'histoire des arts est l'occasion de nouer un partenariat avec :

- * Les institutions artistiques et culturelles de l'Etat :
 - les établissements de formation (universités et établissements d'enseignement supérieur dépendants du ministère en charge de la culture, de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale : écoles d'architecture ; écoles d'art ; écoles d'arts appliqués, design, métiers d'art ; écoles de cinéma et audiovisuel ; écoles et conservatoires de musique, d'art dramatique, de danse, etc.) ;
 - les établissements publics à vocation artistique et culturelle dépendant du ministère en charge de la culture, de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale et, le cas échéant, d'autres ministères (Défense, Agriculture, Equipement) : musées, bibliothèques, lieux d'exposition et de spectacles, archives, médiathèques, cinémathèques, etc.) ;
- * Les ensembles patrimoniaux, lieux de mémoire, chantiers de fouilles archéologiques, villes d'Art et d'Histoire, et d'une façon générale, l'ensemble des bâtiments civils, religieux, militaires et des ouvrages d'art, présentant un intérêt pour l'histoire des arts ;
- * Les collectivités territoriales et les dispositifs artistiques et culturels qu'elles financent ;
- * L'ensemble des structures artistiques et culturelles dont l'Etat exerce ou partage la tutelle avec les collectivités territoriales. Ces structures, dès lors

qu'elles bénéficient de subventions d'Etat, ont désormais l'obligation de développer une action éducative ;

* Les associations et les acteurs qualifiés et habilités des domaines artistiques et culturels.

Les directions régionales des affaires culturelles, services déconcentrés de l'Etat, sont les interlocuteurs naturels des autorités de l'éducation nationale, pour mettre en œuvre ces partenariats à tous les niveaux du territoire.

III. Acquis attendus

Au cours de la scolarité, l'enseignement de l'histoire des arts permet à l'élève d'acquérir des connaissances, des capacités et des attitudes :

● Des **connaissances** sur

- un certain nombre d'œuvres, patrimoniales ou contemporaines ;
- des méthodes d'analyse des œuvres d'art (outils et techniques de production ; vocabulaire spécifique, etc.) ;
- des mouvements artistiques, des styles, des auteurs, des lieux, des dispositifs de création, réception, diffusion (musées, théâtres, salles de concert, de cinéma, etc.) ;
- des repères historiques, artistiques, littéraires, scientifiques ponctuant l'histoire des civilisations ;
- des métiers relevant des secteurs artistiques et culturels.

● Des **capacités** à :

- observer, écouter les œuvres d'art ;
- identifier leurs caractéristiques fondamentales ;
- les situer dans le temps et dans l'espace pour mieux comprendre leur environnement économique, social, technique et culturel ;
- fréquenter, seul ou accompagné, musées, galeries d'art, théâtres, salles de concert, cinéma d'art et d'essais, etc. ;
- participer à des débats portant sur les arts et la culture.

● Des **attitudes** impliquant :

- sensibilité et créativité artistiques ;

- curiosité et ouverture d'esprit ;
- concentration et motivation ;
- esprit critique.

Ainsi, à l'Ecole primaire, au Collège mais aussi au Lycée, l'enseignement de l'histoire des arts contribue à l'acquisition d'une « culture humaniste ». Il participe aussi à l'acquisition de compétences transversales telles que la « maîtrise de la langue française », les « compétences sociales et civiques », l'« autonomie et initiative ».

IV. Suivi, évaluation et validation

● Suivi

A chacun des trois niveaux (École, Collège, Lycée), l'élève garde mémoire de son parcours dans un « cahier personnel d'histoire des arts ». A cette occasion, il met en œuvre ses compétences dans le domaine des TICE, utilise diverses technologies numériques et consulte les nombreux sites consacrés aux arts. Illustré, annoté et commenté par lui, ce cahier personnel est visé par le (ou les) professeur(s) ayant assuré l'enseignement de l'histoire des arts. Il permet le dialogue entre l'élève et les enseignants et les différents enseignants eux-mêmes.

Pour l'élève, il matérialise de façon claire, continue et personnelle, le parcours suivi en histoire des arts tout au long de la scolarité.

● Evaluation

Comme tous les autres enseignements, celui de l'histoire des arts fait l'objet d'une évaluation spécifique et concertée à chaque niveau scolaire utilisant les supports d'évaluation en usage (bulletin et livret scolaire).

● Validation

Il fait l'objet d'une validation au niveau du Primaire et du Collège aux paliers définis dans le *Livret de compétences et de connaissances*. L'enseignement de l'histoire des arts fait l'objet d'une épreuve obligatoire au diplôme national du brevet, visant à sanctionner les connaissances et les compétences acquises dans le domaine de l'histoire des arts.

II. L'école primaire

I. Objectifs

Progressif, cohérent et toujours connecté aux autres disciplines, l'enseignement de l'histoire des arts vise à :

- susciter la curiosité de l'élève, développer son désir d'apprendre, stimuler sa créativité, notamment en lien avec une pratique sensible ;
- développer chez lui l'aptitude à voir et regarder, à entendre et écouter, observer, décrire et comprendre ;
- enrichir sa mémoire de quelques exemples diversifiés et précis d'œuvres constituant autant de repères historiques ;
- mettre en évidence l'importance des arts dans l'histoire de la France et de l'Europe.

II. Organisation

Le volume horaire annuel consacré à l'enseignement de l'histoire des arts à partir du cycle 3 est de vingt heures.

Cycles 1 et 2 : l'enseignement de l'histoire des arts se saisit de toutes les occasions d'aborder des œuvres d'art autour de quelques repères historiques. Les œuvres sont choisies de manière « buissonnière » par les enseignants, ce qui permet éventuellement d'ouvrir, de prolonger ou d'éclairer les enseignements fondamentaux.

Fondé sur une découverte sensible, cet enseignement construit une première ouverture à l'art.

Cycle 3 : l'enseignement de l'histoire des arts se fonde sur trois piliers : les périodes historiques, les six grands domaines artistiques et la liste de référence.

● Les périodes historiques :

- De la Préhistoire à l'Antiquité gallo-romaine ;
- Le Moyen-Âge ;
- Les Temps modernes ;
- Le XIX^e s.
- Le XX^e siècle et notre époque.

● Les six grands domaines artistiques

- Les « arts de l'espace » : architecture, arts des jardins ;
- Les « arts du langage » : littérature (récit et poésie) ;
- Les « arts du quotidien » : design, objets d'art ;
- Les « arts du son » : musique (instrumentale, vocale) ;
- Les « arts du spectacle vivant » : théâtre, danse, cirque, marionnettes ;

- Les « arts du visuel » : arts plastiques, cinéma, photographie.

● La liste de référence

Cette liste tient compte de la périodisation historique et des différents domaines artistiques. Elle n'indique pas d'œuvres précises. Sans être exclusive, elle est destinée à aider les enseignants dans le choix des œuvres qui seront étudiées en classe.

* De la Préhistoire à l'Antiquité gallo-romaine

- Une architecture préhistorique (ensemble mégalithique) et antique (monuments grecs, romains, gallo-romains).
- Une parure, un objet militaire, une mosaïque gallo-romaine.
- Une peinture de Lascaux ; une sculpture antique.

* Le Moyen Age

- Une architecture religieuse (église romane ; église gothique ; abbaye ; mosquée ; synagogue) ; un bâtiment militaire ou civil (château fort ; cité fortifiée ; maison à colombage).
- Un extrait d'un roman de chevalerie.
- Un costume, un vitrail, une tapisserie.
- Une musique religieuse (chant grégorien) et profane (chanson de troubadour).
- Une fête, un spectacle de la culture populaire et nobiliaire (carnaval, tournoi).
- Une fresque ; une sculpture romane ; une sculpture gothique ; un manuscrit enluminé.

* Les Temps modernes

- Une architecture royale (château de la Loire, château de Versailles), une architecture militaire (fortification) ; une place urbaine ; un jardin à la française.
- Des poésies de la Renaissance ; un conte ou une fable de l'époque classique.
- Une pièce de mobilier et de costume ; un moyen de transport ; une tapisserie.
- Une musique instrumentale et vocale du répertoire baroque et classique (musique de chambre ; œuvre polyphonique religieuse). Une chanson du répertoire populaire.
- Un extrait de pièce de théâtre.
- Des peintures et sculptures de la Renaissance, des XVII^e et XVIII^e siècles (Italie, Flandres, France).

* Le XIX^e siècle

- Une architecture industrielle (gare). Un plan de ville.
- Des récits, des poésies.
- Des éléments de mobilier, de décoration et d'arts de la table (Sèvres, Limoges).
- Des extraits musicaux de l'époque romantique (symphonie, opéra).
- Un extrait de pièce de théâtre, de ballet.
- Quelques œuvres illustrant les principaux mouvements picturaux (néo-classicisme, romantisme, réalisme, impressionnisme) ; un maître de la sculpture ; un court-métrage des débuts du cinématographe ; des photographies.

*** Le XXème siècle et notre époque.**

- Une architecture : ouvrages d'art (pont) et habitat (gratte-ciel).
- Des récits notamment illustrés, poésies.
- Une affiche; un moyen de transport (train).
- Des musiques du 20^e s. (dont jazz, musiques de film, chansons).
- Un spectacle de cirque, de théâtre, de marionnettes, de danse moderne ou contemporaine.
- Quelques œuvres illustrant les principaux mouvements picturaux contemporains ; une sculpture.
- Des œuvres cinématographiques (dont des œuvres illustrant les différentes périodes historiques) et photographiques.

A cette étape, l'enseignement de l'histoire des arts construit un premier niveau de connaissances.

III. Acquis attendus

A la fin du cycle 3, l'élève aura étudié un certain nombre d'œuvres relevant de la liste de référence et appartenant aux six grands domaines artistiques et à chacune des périodes historiques.

Ce faisant, l'élève aura acquis, en liaison avec le socle, des connaissances, des capacités et des attitudes.

● Des connaissances :

L'élève connaît :

- des formes d'expression, matériaux, techniques et outils, un premier vocabulaire spécifique ;
- des œuvres d'art appartenant aux différents domaines artistiques ;
- des grands repères historiques.

● Des capacités :

L'élève est capable :

- de mobiliser ses connaissances pour parler de façon sensible d'œuvres d'art ;
- d'utiliser des critères simples pour aborder ces œuvres, avec l'aide des enseignants ;
- d'identifier les œuvres étudiées par leur titre, le nom de l'auteur, l'époque à laquelle cette œuvre a été créée ;
- d'échanger des impressions dans un esprit de dialogue.

● Des attitudes :

Elles impliquent :

- curiosité et créativité artistiques ;
- initiation au dialogue et à l'échange ;
- une première découverte de la diversité culturelle des arts et des hommes.